



Surmenage L'hôpital et ses employés subissent eux aussi le système. ALIYA GBEDEGNON, ÉTUDIANTE EN ILLUSTRATION À LA HEAD-GENÈVE

L'hôpital a prouvé son innocence. Et si on s'était trompé de coupable?

Procès fictifs 2/4 La Cour criminelle de Rumine a acquitté l'accusé, incarné par Pierre-Yves Maillard. Les yeux se tournent vers la LAMal et le financement à l'acte.

Les disputes de Rumine

Vendredi et samedi 3 et 4 novembre, quatre procès fictifs ont vu s'affronter de véritables avocats et d'éminents accusés au Palais de Rumine à Lausanne. Sous le titre «*Dernières générations*», les disputes de Rumine ont mis sur le banc des accusés quatre puissantes institutions: la voiture, l'hôpital, la frontière et la croissance. Cette semaine, «24 heures», en collaboration avec les étudiants en illustration de la Haute École d'art et de design (HEAD) à Genève, vous propose les chroniques judiciaires de ces grands procès. Cet événement était organisé par Charles Kleiber, président de l'association Disputons-nous, avec le soutien de M^e Yves Burnand.

Joëlle Fabre

Un monstre tentaculaire, sans âme, arrogant, avide de deniers publics et sans la moindre propension à l'introspection. Sur le banc des accusés, samedi dernier, l'hôpital, ce grand malade, était dépeint d'une voix étrangement caressante par la procureure d'un jour, M^e Antonella Cereghetti. Peine requise au terme de son réquisitoire: 2 ans de prison avec un sursis de 5 ans.

Accusé peu ou prou de tous les maux qui gangrènent notre système de santé, l'hôpital ne serait-il pas plutôt un bouc émissaire? Charge à la défense de le montrer.

D'abord, dénonce l'acte d'accusation, il (le CHUV, pour ne pas le nommer) a omis de rester à la place qui lui avait été assignée au sein de la santé publique. Ainsi, fort de sa position dominante, il est parvenu à capter non seulement l'essentiel des financements, mais aussi tous les professionnels de la santé, au détriment des soins de base et de la prévention fournis par d'autres acteurs. Pire, l'hôpital a volontairement violé l'obligation de soins qui lui est conférée par la loi en privilégiant la technologie plutôt que les relations humaines. Bref, loin de porter secours à la population, il serait lui-même un détraqué en phase terminale exposant volontairement les patients dont il a la charge à un danger de mort.

Le grand jeu

Face à ces lourdes accusations, le prévenu, incarné par le nouveau conseiller aux États socialiste Pierre-Yves Maillard encore tout auréolé de son élection triomphale, avait la mine du vainqueur dès son entrée dans la salle d'audience du Tribunal criminel de Rumine. Détendu, sûr de son fait, et manifestement très amusé par ce procès de pacotille aux enjeux très sérieux. Les joutes verbales, ça le connaît.

Dans la peau de l'hôpital, l'ex-ministre vaudois de la Santé conteste toute faute et sort le grand jeu face à un jury populaire composé de près de 300 personnes pas toutes acquises à sa cause. Sa place dans le système de santé publique? «Assurer la fonction de dernier recours. Quand la lumière est éteinte partout ailleurs, celle de l'hôpital reste allumée. Et aussi, assurer les soins dans les cas les plus graves.»

«À celles et ceux qui veulent condamner l'hôpital, je leur conseillerais plutôt de le médailler!»

Rebecca Ruiz, ministre vaudoise de la Santé

Bon à tout faire?

Le président de la Cour, M^e Loïc Parein, insiste: l'accusé n'a-t-il pas aussi un rôle de prévention? «Pour un futur procès, il y a d'autres accusés potentiels, votre honneur! L'appât du gain, le financement à l'acte... Malheureusement, faute d'acteurs qui ne peuvent pas remplir des missions que le système ne permet pas de rémunérer, c'est l'hôpital qui doit s'en charger via les PIG, les subventions pour prestations d'intérêt général. Il y a des soins à apporter à la communauté qu'il vaudrait mieux prodiguer ailleurs qu'à l'hôpital. Des équipes mobiles, des médecins déployés dans les EMS... Mais tout cela entre en contradiction avec le système de financement à l'acte.»

«Nous n'avons pas toute la journée, soyez bref, tranche le président. Qu'avez-vous à dire sur votre position dominante?» «Nous la subissons dans tout ce qui est activité ambulatoire, parce que les alternatives font défaut! tonne l'accusé. Nous ne cherchons pas plus de tra-

vail. Il faut des acteurs salariés disponibles, et pas payés à l'acte!»

L'humain, cet oublié

Sur le reproche qui lui est fait de privilégier la technologie au détriment des relations humaines, Monsieur l'Hôpital se montre moins farouche: «C'est la partie de l'accusation qu'on peut recevoir le moins mal.» Appelée à la barre comme témoin, Béatrice Schaad, responsable du centre d'étude et d'amélioration du vécu hospitalier au CHUV, refuse de diaboliser la technologie, mais se livre, elle aussi, à une autocritique de bon aloi: «Entre 44 et 75 personnes gravitent autour d'un même patient, ce qui cause évidemment des problèmes. L'organisation hospitalière doit être repensée, il faut lui redonner une lisibilité et valoriser la relation au patient.» Et d'asséner: «L'hôpital est victime d'un mal plus grand que lui-même: la LAMal!»

Trop d'hôpitaux, trop d'assureurs

Témoin à charge très attendu, Eric Bernheim, vice-président d'Assura, estime qu'en Suisse «nous avons trop d'hôpitaux». Face à un accusé qui pense que nous avons trop d'assureurs, il pointe un risque de «non-qualité». Un reproche plutôt adressé au système de planification hospitalière, de compétence cantonale: «La réponse doit être nationale!», conclut l'assureur. L'avocat de la défense, incarné par le facétieux M^e Bertrand Demierre, fonce dans la brèche: «Ce n'est donc pas l'hôpital qui est en charge de la planification?» Le témoin: «Non.» Un bon point pour la défense, qui jubile.

Appelée à la barre, la témoin Rebecca Ruiz, ministre vaudoise de la Santé, explique les arcanes de cette planification calquée sur les besoins de la population. Un brin ombrageuse, la conseillère d'État socialiste répond du tac au tac aux questions de la procureure. «Quelles sont les mesures prises par l'État pour contrôler la qualité?» Rebecca Ruiz soupire: «L'hôpital est un service public. Le contrôle se fait par le biais de la démocratie, par le parlement. Les budgets sont connus et transparents!» Elle en profite pour rafraîchir la mémoire de l'assemblée: «41'000 hospitalisations en Suisse pendant le Covid! Les hôpitaux ont fait preuve d'une résilience incroyable. À celles et ceux qui veulent condamner l'hôpital, je leur conseillerais plutôt de le médailler!»

Coup de théâtre. Au terme du réquisitoire sans concession de M^e Cereghetti, M^e Demierre fait mine de pêter les plombs. Dans un grand effet de manches, l'avocat commis d'office déchire en mille morceaux son acte de défense: «Je n'en peux plus! Un procès, ce n'est pas un spectacle. Il n'y a pas un seul fait dans l'acte d'accusation. L'hôpital est victime du système, le réceptacle des malades et des blessés que personne ne veut ou ne peut soigner! Ce n'est pas lui qui a créé la LAMal, la planification, le système de rémunération. Vous vous êtes trompés d'accusé!»

Acquitté sous les applaudissements de la foule après deux heures et demie de procès, sans pour autant être lavé de tout soupçon, Monsieur l'hôpital est reparti libre. Mais décidé à ruer dans les brancards. Car le coupable court toujours.

Avec le soutien de:



Contrôle qualité

